RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - LIBERTÉ, EGALITÉ, FRATERNITÉ

.../...



NN/AL Jeunes majeurs Le Havre, le 29 janvier 2013

Monsieur le Président du Département Hôtel du Département Quai Jean Moulin 76101 Rouen cedex 1

## Nathalie NAIL

Conseillère Générale Vice-Présidente de la Commission habitat, logement, politique de la ville Conseillère Municipale du Havre

Monsieur le Président,

La prise en charge des jeunes majeurs en difficulté dans le Département a été modifiée en juin 2011, à la suite du vote par les groupes Socialiste et Démocratie et Liberté du plan de consolidation des politiques départementales. Un an et demi après ce vote, je souhaite attirer votre attention sur les conséquences concrètes et problématiques que pose cette décision, qui plus est, avec l'entrée en vigueur du nouveau règlement plus restrictif encore du dispositif Fond d'Aide aux Jeunes au 1er janvier 2013.

J'ai récemment alerté les vice-présidents en charge du dossier pour rétablir les dispositifs, sans succès.

J'ai rencontré les assistantes sociales des lycées havrais, qui m'ont fait part de leurs inquiétudes et de leurs difficultés à exercer leurs missions dans ce nouveau contexte.

Pourtant, les accueils provisoires jeunes majeurs ont été mis en place en 1975, afin d'éviter une rupture de prise en charge entre l'Aide Sociale à l'Enfance et la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Cela permettait aux jeunes, en situation sociale fragile, mais néanmoins en situation de réussite, de bénéficier d'un accueil.

Aujourd'hui, cela n'est plus le cas et occasionne des situations sociales encore plus précaires que ce qu'elles n'étaient. Des jeunes, suivis initialement par l'ASE et bénéficiant des APJM, voient leur demande de contrat non renouvelée par le Conseil Général,

La jeunesse a été annoncée par le Président de la République et par vous-même comme une priorité. Pourtant, aujourd'hui une partie d'entre elle, la plus fragile, se retrouve sans hébergement ni ressources. Elle est livrée à elle-même, avec tous les risques sociaux que l'on connaît dans ce genre de situation.

Les jeunes qui arrivent à s'en sortir par l'école, au lycée, doivent être soutenus et encouragés. Mais, compte tenu des nouvelles dispositions sur notre département, plusieurs sont aujourd'hui contraints d'abandonner leurs études faute de moyens. Ils tentent de rejoindre le monde du travail, souvent, voir exclusivement, comme précaires.

Maison départementale du Havre 45, rue Lord Kitchener 76600 Le Havre Féléphone : 02 32 74 59 65

Télécopie : 02 35 53 66 91 nathalie.nail@cg76.fr

www.seinemaritime.net



www.seinemaritime.net

J'avais attiré votre attention, Monsieur le Président, lors de la séance plénière de juin dernier, des conséquences prévisibles de décisions comptables concernant les jeunes majeurs en difficulté sociale.

Les économies réalisées aujourd'hui ne peuvent décemment pas hypothéquer l'avenir de la jeunesse. Et le coût à venir, si ces mesures d'économies étaient maintenues dans cette direction, sera sans communes mesure pour la société toute entière.

Aujourd'hui, en lien avec les personnels, il est nécessaire à mes yeux de faire à la fois le bilan, mais également de tirer les conséquences de celui-ci pour que notre jeunesse la plus en difficulté ne soit pas sacrifiée sur l'hôtel de l'austérité, et que les personnels qui les soutiennent et travaillent à leurs côtés aient les moyens d'exercer leurs missions dans les meilleures conditions.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures.

Nathalie NAIL Conseillère Générale du Havre

.../...